

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**10 MARS 2020**

L'an deux mille vingt le dix du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick BALEYDIER, Maire.

Date de convocation : 3 MARS 2020

Membres présents : Mr Patrick BALEYDIER, Mme Marie-Christine DROUET-TESSERAU, Mr Jean-Yves CHARRIER, Mme Valérie CARGOUËT, Mr Laurent OLLIVIER, Mr Jean-Marc JOUNIER, Mr BLANLOEIL Gilles, Mme Joëlle GABORIT, Mme Régine COUTOLLEAU, Mr DEFOSSE Eric, Mme Fabienne DENIS, Mme Sandrine GROLLEAU, Mme Nathalie HAMELIN, Mme Christiane HUREAU, Mr Christian LUNEAU, Mr Sylvain LUNEAU, Mr Gilles MERIODEAU, Mr Sébastien TALEUX

Absents : Mme VALLEE Anne, Mme Virginie BERTON,

Absents excusés : Mr François Xavier BOULEAU, Mr Laurent PETITEAU qui donne procuration à Mr Christian LUNEAU

Secrétaire de séance : Mr JOUNIER Jean-Marc

SOMMAIRE

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNON**2° - BUDGET DES DEUX RIVIERES**

- a) Approbation du compte de gestion 2019
- b) Approbation du compte administratif 2019
- c) Affectation du résultat 2019
- d) VOTE du budget primitif 2020

3° - BUDGET ENERGIE

- a) Approbation du compte de gestion 2019
- b) Approbation du compte administratif 2019
- c) Affectation du résultat 2019
- d) VOTE du budget primitif 2020

4° - COMMUNE

- a) Approbation du compte de gestion 2019
- b) Approbation du compte administratif 2019
- c) Affectation du résultat 2019
- d) Vote des taux d'imposition 2020
- e) VOTE du budget primitif 2020

5° - VENTE TERRAIN – Mr GUILLET**6° - RESTAURANT SCOLAIRE : choix du prestataire****7° - CONVENTION CADRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC LOIR-ATLANTIQUE NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE****8° - DIVERS**

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé de remettre l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2019 à la séance du prochain Conseil Municipal.

2° - BUDGET DES DEUX RIVIERES

a) Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 du budget annexe « les deux rivières » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, Monsieur LOYER

b) Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif pour l'année 2019 s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	113 045.66	24 781.06
RECETTES	62 928.77	91 660.66
DEFICIT DE CLOTURE	50 116.89	
EXCEDENT DE CLOTURE		66 879.60

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Marie Christine DROUET-TESSERAU, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Annexe « les deux rivières », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

c) Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 58 545.51
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	+ 8 334.09
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	+ 66 879.60
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT <i>D 001 : si déficit</i> <i>R 001 : si excédent</i>	- 50 116.89
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	- 50 116.89
AFFECTATION C = G + H	66 879.60
1) AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT (G)	63 000.00
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	3 879.60
DEFICIT REPORTE D 002	

c) Vote du Budget primitif 2020

Sur proposition de Mme Marie Christine DROUET-TESSERAU, Adjointe chargée des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe « les deux rivières » pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	117 758.00	117 758.00
FONCTIONNEMENT	92 027.00	92 027.00
TOTAL	209 785.00	209 785.00

2° - BUDGET VENTE ENERGIE

a) Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 du budget annexe « vente énergie » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, Monsieur LECLERC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, Monsieur LOYER

b) Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif pour l'année 2019 s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	2 768.68
RECETTES	2 061.00	2826.29
DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	2 061.00	57.61

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Marie Christine DROUET-TESSEREAU, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Annexe « les deux rivières », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

c) Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	– 806.38
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	863.99
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	+ 57.61
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT <i>D 001 : si déficit</i> <i>R 001 : si excédent</i>	+ 2 061.00
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	+ 2 061.00
AFFECTATION C = G + H	
3) AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	0
4) REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	+ 57.61
DEFICIT REPORTE D 002	

c) Vote du Budget primitif 2020

Sur proposition de Mme Marie Christine DROUET-TESSERAU, Adjointe chargée des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe « Vente énergie » pour l'exercice 20120 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 122.00	4 122.00
FONCTIONNEMENT	2 657.00	2 657.00
TOTAL	6 779.00	6 779.00

3° - COMMUNE

a) Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, Monsieur LECLERC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

b) Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif pour l'année 2019 s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	776 738.13	1 815 207.89
RECETTES	939 530.48	2 388 768.01
DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	162 792.35	573 560.12

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Marie Christine TESSERAU-DROUET, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

c) Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	244 669.14
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	328 890.98
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	573 560.12
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	+ 162 792.35
<i>D 001 : si déficit</i>	
<i>R 001 : si excédent</i>	
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	+ 162 800.00
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	0
AFFECTATION C = G + H	573 560.12
5) AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	325 735.65
6) REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	247 824.47
DEFICIT REPORTE D 002	

d) Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, débat sur l'opportunité d'augmenter ou pas le taux des taxes

Le conseil municipal, par un vote à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020 et de ce fait vote les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16.99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	35.77 %

e) Vote du budget primitif 2020

Sur proposition de Mme Marie Christine DROUET-TESSERAU, Adjointe chargée des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 1 abstention et 15 pour valide le budget primitif communal pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 512 915.00	1 512 915.00
FONCTIONNEMENT	2 304 867.00	2 304 867.00
TOTAL	3 817 785.00	3 817 785.00

5° - VENTE TERRAIN – Mr GUILLET

Monsieur Laurent OLLIVIER présente le projet de Mr GUILLET « construction d'un tabac, presse, épicerie » sur la place de la Vendée et demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente d'un terrain communal afin d'implanter ce projet. Terrain situé sur la parcelle AM 820

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :
par un vote de 10 pour, 2 abstentions et 6 contre :

- **ACCEPTE** de vendre une parcelle de 238 m² située sur la parcelle AM 820 au prix de 80 € / M²
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente

6° RESTAURANT MUNICIPAL : choix du prestataire

Une consultation s'est déroulée du 17 décembre au 10 février 2020 afin de choisir le prestataire de restauration le plus approprié, ayant parfaitement répondu au cahier des charges. Et après négociation a fait une proposition tarifaire intéressante.

4 prestataires ont répondu à l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre réunie le 5 mars 2020 a proposé de retenir la société :

- **API** qui s'est appliquée à répondre en tous points au cahier des charges avec les coûts de repas suivants :

FORMULE REPAS		Maternelles	Primaires	Adultes
Repas classique	Coût denrées	1.173	1.326	1.989
	Frais fixes périodes scolaires	3.14	3.14	3.14
	Frais fixes périodes vacances scolaires et mercredis	3.14	3.14	3.14
	Total prix repas HT	4.31	4.46	5.13
	Total prix repas HT périodes vacances scolaires et mercredis	4.31	4.46	5.13
Repas classique + fromage	Coût denrées	IDEM pour toutes les formes de repas		
	Frais fixes périodes scolaires			
	Frais fixes périodes vacances scolaires et mercredis			
	Total prix repas HT			
	Total prix repas HT périodes vacances scolaires et mercredis			
Repas classique + 1 élément fermier ou bio de Circuit court	Coût denrées			
	Frais fixes périodes scolaires			
	Frais fixes périodes vacances scolaires et mercredis			
	Total prix repas HT			
	Total prix repas HT périodes vacances scolaires et mercredis			
Repas classique + 1 élément fermier ou bio de Circuit court	Coût denrées			
	Frais fixes périodes scolaires			
	Frais fixes périodes vacances scolaires et mercredis			
	Total prix repas HT			
	Total prix repas HT périodes vacances scolaires et mercredis			
	Coût denrées			

Repas classique + fromage + 1 élément fermier ou bio de Circuit court	Frais fixes périodes scolaires			
	Frais fixes périodes vacances scolaires et mercredis			
	Total prix repas HT			
	Total prix repas HT périodes vacances scolaires et mercredis			
Autres prestations	Pique-nique	4.84	4.84	4.84
	Menus allergiques	Sans supplément		
TOTAL PRESTATION GENERALE	Repas Nutrisens	15 € ht		

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité la proposition de la CAO et fait le choix suivant :

➤ **SOCIETE API RESTAURATION**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché :

GESTION ET APPROVISIONNEMENT EN DENREES ALIMENTAIRES ET PREPARATION DES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL

7° DENOMINATION ET RENUMEROTATION DES RUES ET PLACES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Cette délibération annule le nom de « Impasse de la Neustrie » et le remplace par « impasse de la Moustrie » village de la Barillère

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer des noms de rues, de route ou d'impasse dans tous les villages de la commune
- **DECIDE** de créer des noms de rues ou d'impasse dans le bourg pour les voies qui n'avaient pas de nom
- **DECIDE** de renuméroter toute la commune en utilisant le système métrique

- **DIT** que le numérotage sera à la charge de la commune
- **DIT** qu'il créé les noms de rues, routes ou impasses suivants :

NOM ACTUEL DU VILLAGE OU LIEU-DIT	Rues - routes et impasses créées en 2020 suite à renumérotation
LA HAIE PALLET	Chemin de la Haie Pallet
MALINGER LA BISCOURIE LA MORANDIERE	Rue du Château de la Morandière
	Rue des Moulins
	Impasse des Communs
	Impasse du banquet
LE BOIS CHAUDEAU LE RUBIS	Impasse de la Biscourie
	Cour de Bois Chaudeau
LE BOIS ROUAUD L'AUGERIE	Impasse du Rubis
	Impasse de l'Augerie
LA GAUDINIÈRE	Impasse du Bois Rouaud
LES LANDES LA PROUTIERE	Rue de la Gaudinière
	Impasse de la Proutière
LE ROUSSEAU LA ROUAUDIÈRE LE DOUAUD LA BATARDERIE LE BOIS MENARD L'AIGUILLETTE	Impasse des Landes
	Rue de la Grande Noé
	Rue des chais
	Rue des Caves
	Cour du Douaud
	Cour de la Rouaudière
	Route de la Basse Commune
	Route du Pallet
	Route de la Blandinairie
	Rue du Bois Ménard
	Route du Douaud
BEAU SOLEIL LE BAS BEAU SOLEIL	Impasse du Brossais
	Impasse du Rocher
LA MARTINIÈRE LE MAGASIN BEAUREGARD LE CLOS DU PONT	Route de Nantes
	Impasse Beau Soleil
	Impasse de la Martinière
	Rue des Sports
	Impasse du Magasin
LA MOUTONNIÈRE LA COUDRIÈRE LA HAUTE FRECHOTIÈRE	Route du château de la cour
	Impasse de Beauregard
	Impasse de la Moutonnière
	Route de Montfaucon
LA COUR DE LA BARILLIÈRE	Impasse de la Coudrière
	Impasse de la Pierre Blanche
LA FRECHOTIÈRE	Impasse du Grand Jardin
LA HAUTE RECIVIÈRE	Rue de la Fréchetière
LA HAUTE RECIVIÈRE	Chemin de la Robinière

LA BASSE RECIVIERE LA ROBINIERE LA GAILLOTIERE	Impasse De la Gauroine
	Route de la Recivière
	Route de la Gaillotièr
LA BARILLIERE LA GRANGE	Rue du Patis
	Impasse de la Moustrie
	Rue Traversière
	Rue duVieux Village
LE PONTREAU	Route des Avenaux
	Impasse du Pontreau
LA CHAUSSETERRE LA SABLETTE	Route de la Poulfrièr
	Route de la Freiche Longue
	Impasse de la Chausseterre
LA BRANGERIE	Route de Vallet
	Impasse de la Brangerie
LA MAISON NEUVE LA POULFRIERE LES PERRIERES	Impasse du jardin du Puits
	Route de la Maison Neuve
	Rue du Lavoir
	Impasse de la Source
	Impasse des claies
	Impasse des Perrières
LES SILLERIES LA GREUZARDIERE CHAINTRE	Rue de la Botellerie
	Rue de la Greuzardièr
	Rue de Chaintre
LA LOSANGERE	Impasse des Silleries
	Route de la Losangère
CHAMPOINET	Rue du Four à Pain
	Impasse de Champoinet
LA TUCAUDERIE LA BARRE	Route du moulin des Boiziers
	Impasse de la Tucauderie
LA BOTELLERIE	Rue du Fer à Cheval
	Rue de la Botellerie
LE BOIS PALLET LA LEVRAUDERIE	Rue du pré de la Fontaine
	Rue de la Fosse aux Loups
BOURG	Rue de la Levrauderie
	Impasse du Clos de la Motte
	Impasse de la Ferme
	Impasse du Pin
	route des Mortrais
	Impasse de la Carrière
	Impasse du Cru
Impasse de la Butte	
Impasse du Maraîcher	

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération de la séance du 11 février 2020

8° - CONVENTION CADRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC LOIR-ATLANTIQUE NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE

Vu le code Général des Collectivité Territoriales,
 Dans le cadre du déploiement du réseau de communications électroniques en fibre optique, sur le territoire de MOUZILLON, une convention cadre d'occupation du domaine privé communal est proposée entre le Régie Loire-Atlantique et la ville MOUZILLON afin d'accueillir les infrastructures (chambre, armoires, câbles....) sur des parcelles privées communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention cadre d'occupation du domaine privé communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Loire-Atlantique numérique ainsi que tout document relatif à cette affaire.

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 15

Mr le Maire	COUTOLLEAU Régine	MERIODEAU Gilles
DROUET-TESSEREAU M- Christine	DEFOSSE Eric	PETITEAU Laurent
CHARRIER Jean-Yves	GABORIT Joëlle	TALEUX Sébastien
OLLIVIER Laurent	GROLLEAU Sandrine	VALLEE Anne
CARGOUET Valérie	HAMELIN Nathalie	BOULEAU François- Xavier
JOUNIER Jean-Marc	HUREAU Christiane	DENIS Fabienne
BERTON Virginie	LUNEAU Christian	
BLANLOEIL Gilles	LUNEAU Sylvain	